

## Eléments de langage sur la sortie du rapport IGAS / IGF sur les micro-crèches

- On compte 6 314 micro-crèches en 2022.
- Les micro-crèches sont diverses : urbaines, rurales, indépendantes ou faisant partie d'un grand groupe, conventionné avec la CAF et appliquant le même barème aux familles que les autres crèches ou ayant une tarification libre.
- Mais 75% sont gérées par des gestionnaires privés à but commercial (contre 13% parmi les autres crèches).
- Mais 89% des places d'accueil en micro-crèches appliquent une tarification libre.
- Nous devons rappeler que les micro-crèches bénéficient de trois principales dérogations par rapport aux autres crèches :
  - Elles ne sont pas obligées d'avoir des professionnels diplômés d'Etat comme des éducateurs de jeunes enfants ou des auxiliaires de puériculture ;
  - Elles ne sont pas obligées d'avoir un directeur d'établissement ;
  - Elles peuvent accueillir jusqu'à 3 enfants avec un seul professionnel.

## <u>Le rapport n'est pas anti-privé. Mais il indique que des ajustements sont nécessaires</u> pour trois raisons principales :

- 1. Les dérogations applicables aux micro-crèches, qu'elles soient associatives, publiques, ou privées lucratives font courir des risques sur la qualité d'accueil.
- 2. Les dérogations applicables aux micro-crèches sur les modalités de financement rend ces crèches inaccessibles financièrement à la plupart de nos concitoyens, notamment aux classes moyennes.
- 3. Le développement des micro-crèches ne permet pas de répondre aux besoins de tous les territoires.

## <u>Nous ferons le service public de la petite enfance avec TOUS, mais pas à n'importe quel prix.</u> C'est pourquoi, nous proposeront des ajustements :

- Nous avons déjà pris une première mesure dans la loi pour le Plein emploi : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les communes donneront leur avis sur l'implantation des nouveaux projets, associatif comme privé lucratif, pour améliorer le maillage territorial.
- Nous travaillerons à une trajectoire de convergence réaliste du cadre réglementaires des microcrèches vers celui des autres crèches.
- Nous travaillerons avec à une adaptation du crédit impôt famille qui bénéficie aux entreprises qui réservent des berceaux.
- Nous travaillerons à une évolution du soutien aux familles qui recourent aux micro-crèches.